

Intervention de l'Ambassadrice,
Représentante permanente de la France auprès de l'ONUDI
au titre du point 3 de l'ordre du jour
du Conseil du développement industriel de l'ONUDI
(Vienne, 24-26 novembre 2010)

Merci Monsieur le Président,

J'interviens ici au titre du point 3 de l'ordre du jour [Multilinguisme]. La note du secrétariat portant la référence IDB.38/11 fait le point sur les faits récemment intervenus à l'ONUDI en matière de multilinguisme et actualise le rapport du Directeur général présenté à la 37^e session du Conseil.

La France attache, comme vous le savez, une grande importance à cette question du multilinguisme à l'ONUDI. Outre la nécessité du strict respect des règles relatives aux langues officielles dans le système des Nations Unies, nous considérons qu'une aide au développement efficace est une aide qui doit d'abord être pleinement comprise par ses bénéficiaires, y compris francophones, hispanophones et arabophones. Nous pensons aussi que le multilinguisme constitue, pour l'Organisation, un moyen supplémentaire de promouvoir et de faire mieux connaître ses activités.

Ma délégation souhaite saluer les efforts accomplis par le secrétariat depuis le dernier Conseil du développement industriel. La nomination d'un coordinateur pour le multilinguisme, l'adoption d'une nouvelle politique de formation visant à encourager le multilinguisme au sein de l'organisation, la mise à jour et le développement de la version originale en français du site internet de l'ONUDI, l'élaboration de termes de référence d'un programme de stages multilingue en vue de développer des pages « web » dans d'autres langues officielles constituent de nouveaux pas, certes encourageants.

La France encourage vivement le secrétariat à poursuivre ses efforts dans d'autres domaines tels que la traduction de documents internes dans les langues

officielles ou la création de nouvelles pages « web » disponibles dans les différentes langues de l'organisation.

Le multilatéralisme va de pair avec le multilinguisme.

Nous pensons par ailleurs que l'étude entreprise par le corps commun d'inspection des Nations Unies sur la situation du multilinguisme dans les organismes des Nations Unies pourrait être utilement mise à profit lors de la prochaine Conférence générale de l'ONUDI en décembre 2011. Les meilleures pratiques et recommandations qui seront formulées dans ce rapport pourraient en effet constituer de futures lignes directrices très utiles pour l'ONUDI.

Je vous remercie.